

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame KHEDDAR Haiate ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane a donné procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne
Madame KHEDDAR Haiate donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

Délibération N° 2023-055 : VOTE DES OBJECTIFS ET DES FINANCEMENTS OPAH-RU

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH RU) est sur le point d'être mise en place à Briare, en partenariat avec la communauté de communes Berry Loire Puisaye, le Conseil départemental du Loiret et l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

Une étude pré-opérationnelle, réalisée d'avril 2022 à avril 2023, a révélé la nécessité de mettre en place une OPAH RU ciblant le centre-ville de Briare. En effet, le diagnostic de territoire a permis de mettre plusieurs enjeux en évidence :

- Des logements occupés et dégradés, avec des problématiques de logements insalubres et indignes
- Des logements vacants et dégradés
- Des enjeux de réhabilitation énergétique

La commune de Briare étant en fragilité démographique structurelle, avec une baisse de sa population depuis les années 1980, une opération renforcée d'amélioration de l'habitat est donc nécessaire afin de jouer sur l'attractivité du centre-ville et inciter les ménages à s'y installer. Toutefois, ce dispositif ne pourra lancer une véritable dynamique de réhabilitation qu'avec un investissement par la ville.

Ainsi, sept objectifs sont proposés pour l'OPAH RU :

Objectif 1 : Agir contre l'habitat indigne et très dégradé

Objectif 2 : Accompagner à la rénovation thermique et lutter contre la précarité énergétique dans le cadre des programmes « MaPrimeRénov' Sérénité », « Habiter Mieux » et « Ma Prime Renov' copropriétés »

Objectif 3 : Améliorer les conditions de logement des populations modestes et très modestes

Objectif 4 : Informer les copropriétés sur leurs obligations légales et les accompagner dans leur structuration

Objectif 5 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti notamment en centre-bourg et dans les périmètres de prescription ABF

Objectif 6 : Accompagner la réhabilitation et la remise sur le marché des immeubles vacants

Objectif 7 : Encourager l'offre de logements locatifs à loyer maîtrisé et le réinvestissement des logements vacants

Ils sont complétés par des objectifs quantitatifs, fixés pour une durée de 5 ans :

- **12 logements occupés par leur propriétaire**
 - Dont 2 primes de sorties de vacance de la part des collectivités
 - Dont 2 primes de primo accession de la part des collectivités
- **16 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés**
 - Dont 7 primes de sorties de vacance de la part des collectivités
- **8 copropriétés informées** quant à leur obligation d'immatriculation au Registre national des copropriétés et accompagnées dans leurs démarches le cas échéant
- **15 ravalements de façades** concentrés sur les secteurs suivants :
 - Boulevard Buyser
 - Rue de la Liberté
 - Place de la République

Afin de répondre à ces objectifs, il est proposé que les financements par la commune soient organisés de la sorte :

Aide proposée	Financement commune de Briare	Briare
Aide à la lutte contre l'habitat indigne et aux travaux lourds	PO ¹ : 7 % du coût des travaux HT plafonné à 3 500 € d'aide PB ² : 10% du coût des travaux HT plafonné à 8 000 € d'aide	86 000 € (17 200€/an)
Aide à la transformation d'usage et à l'accessibilité des bâtiments vacants	PB : 10 % du coût des travaux HT plafonné à 6 000 € d'aide	12 000 € (2 400€/an)
Aide au ravalement de façade	50% du coût HT des travaux dans la limite de 7 000 € d'aide	105 000 € (21 000€/an)
Prime à la remise sur le marché des logements vacants et Prime primo accession	Prime de 2 000 €	22 000 € (4 400 €/an)
Total aides travaux		225 000 € Soit 45 000 €/an

¹Propriétaire occupant

²Propriétaire bailleur

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les objectifs généraux de l'OPAH RU

Approuve les objectifs quantitatifs de l'OPAH RU

Décide d'accorder les financements cités ci-dessus

Le 26 juin 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET